

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° SPE1039

présenté par

M. Tourret, rapporteur thématique

ARTICLE 15

Au 13^{ème} alinéa, supprimer les mots « et d'assurance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La référence à l'assurance ne renvoie à aucune qualité existante pour les individus et, si elle concerne la nécessité pour l'huissier d'être couvert par une police d'assurance, s'avère inutile ou imprécise.